



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
– Vichy

Votre recherche de financement : QUELQUES CONSEILS...

Commencez très tôt votre recherche, bien avant votre entrée en formation, les délais peuvent être très longs en fonction des dispositifs mobilisés ;

Ne vous contentez pas d'un seul financement, vous aurez peut-être besoin d'avoir des cofinancements ;

D'autres dispositifs existent, n'hésitez pas à contacter le conseil départemental, votre commune, votre club ;

Certains dispositifs ne nécessitent pas d'avoir précédemment travaillé, mais requièrent une inscription auprès des organismes partenaires (France Travail, Missions locales...).



Métiers du sport et de l'animation COMMENT FINANCER SA FORMATION ?



Cofinancé par
l'Union européenne

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes - Vichy
Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive
2 route de Charmeil - CS 40 013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER Cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 | direction@creps-vichy.sports.gouv.fr
www.creps-vichy.sports.gouv.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Qui peut financer votre formation ?

Des réponses en fonction de votre statut...

VOUS ÊTES	LES DISPOSITIFS	LES CONDITIONS	LES FINANCEURS	LES CONTACTS UTILES
JEUNE DE MOINS DE 26 ANS	Parcoursup	Lycéens, apprentis, étudiants en réorientation en première année. Inscriptions via la plateforme Parcoursup	L'Etat	https://www.parcoursup.fr/ https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/
	Dispositif SESAME	Résidant au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), rencontrer des difficultés sociales, ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant, ou avoir une pratique sportive de haut-niveau	L'Etat	https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/
	Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> jeunes de 16 ans à 25 ans révolus pour compléter leur formation initiale bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion 	Opérateurs de compétences (OPCO)	https://www.afdas.com/ https://www.uniformation.fr/
JEUNE DE MOINS DE 30 ANS	Contrat apprentissage	L'âge maximum peut être porté à 34 ans révolus dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu le précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou une inaptitude physique et temporaire 	Opérateur de compétences (OPCO)	https://www.cfa-adasa.com/presentation-du-cfa/ https://www.afdas.com/
DEMANDEUR D'EMPLOI (INSCRIT À FRANCE TRAVAIL)	Aide individuelle à la formation - AIF	Être demandeur d'emploi ou en accompagnement contrat de sécurisation professionnelle	Pôle emploi	https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif--@/article.jspz?id=60856
	Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion 	Opérateur de compétences (OPCO)	https://www.afdas.com/
	Compte personnel de formation - CPF	Être : salarié, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée, conjoint collaborateur, à la recherche d'un emploi Créer son espace sur www.moncompteactivite.gouv.fr/	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705
SALARIÉ	Projet de transition professionnelle (ou CPF de transition)	<ul style="list-style-type: none"> activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non, dont 1 an dans la même entreprise activité salariée d'au moins 2 ans consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois 	Transition PRO pour chaque Région : une commission par mois	https://www.transitionspro.fr/
	Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A	<ul style="list-style-type: none"> être : en CDI, sportifs ou entraîneurs professionnels en CDD, en contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée niveau de qualification inférieur au grade de la licence 	Opérateur de compétences (OPCO)	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13516 https://www.afdas.com/
	Compte personnel de formation - CPF	Travailler en intérim	Fonds d'assurance formation du travail temporaire	Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire
TRAVAILLEUR INDÉPENDANT		Travailler dans le domaine du commerce, de l'industrie ou des services inscrits à l'URSSAF et sous un code NAF. Plafond ≤ 2000 €	Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises	http://communication-agefice.fr/
INTERMITTENT DU SPECTACLE	Congé Individuel de Formation - CIF	Ancienneté professionnelle de 2 ans et volume d'activité minimum sur les deux dernières années variable selon la catégorie (48 à 130 jours)	Assurance Formation des Activités du Spectacle	AFDAS
FONCTIONNAIRES	Congé de formation professionnelle (CFP)	Accomplir au moins 3 ans ou l'équivalent de 3 années de services effectifs dans l'administration (y compris en qualité de stagiaire)	L'administration dont relève l'intéressé	Service RH de votre structure www.moncompteactivite.gouv.fr/
PERSONNE HANDICAPÉE	Aides à la formation Contrat en apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> bénéficiaire d'un statut de personne handicapée pas de limite d'âge pour le contrat d'apprentissage 	AGEFIPH MDPH	http://www.mdpf.fr/ https://www.agefiph.fr/
MILITAIRE EN RECONVERSION	Défense mobilité	Être un personnel militaire ou civil du ministère des armées et arriver au terme de son engagement ou de son contrat	Ministère des armées	https://www.defense-mobilite.fr/